Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260608-2026_31-DE

Guémené-sur-Scorff

Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy
Département du Morbihan

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 2

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 8 juin 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Madame Stéphanie CACLIN, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Perrine SIMON (pouvoir à Madame Vaillant), Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Secrétaire de séance : Monsieur Arthur HANON

---

31. Etablissement public foncier de Bretagne Résiliation de la convention opérationnelle

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 et suivants, ainsi que les articles L 5211-1 et suivants,

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières signée entre la commune de Guémené-sur-Scorff et l'EPF Bretagne le 17 avril 2023, notamment son article 2.2 qui prévoit la possibilité de la résilier,

Vu le compte rendu d'activité 2025, vierge de toute action,

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet de la commune de réaliser une opération de reconversion du site de l'hôpital Alfred Brard.

Dans le cadre de cette opération, la commune avait confié à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) une mission d'actions foncières ayant fait l'objet d'une convention opérationnelle signée le 17 avril 2023.

Malgré l'appui de nombreux partenaires dans la finition de la programmation du site et de son financement, l'absence de porteur de projet et l'ampleur de l'engagement financier pour la commune ont freiné le processus d'acquisition du site par l' EPF.

Au regard de ses difficultés financières, la commune souhaite résilier la convention opérationnelle d'actions foncières signée avec l'EPF Bretagne le 17 avril 2023.

Monsieur le maire propose de renoncer à faire appel à l'EPF Bretagne pour acquérir le site de l'ancien hôpital tel que prévu dans la convention précitée,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260608-2026_31-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 13
Abstention : 2
Vote contre : 0

ACTE le compte rendu d'activités 2025.
RESILIE la convention opérationnelle d'actions foncières signée entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne le 17 avril 2023,
AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF (Morbihan)

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN